

Mme Françoise H, étudiante en deuxième cycle

A la fin de votre activité professionnelle, vous avez choisi de suivre des études de Droit canonique. Pourquoi ce choix ?

Ayant pu constater à quel point la reconnaissance de la nullité de leur mariage pouvait magnifier la vie et la foi des personnes qui avaient demandé cette reconnaissance à l'Eglise, j'ai souhaité me rendre utile dans ce domaine en apportant mon concours à l'Officialité de Paris.



Cela impliquait deux ans d'étude du droit canonique, ce que ne me permettait pas mon activité professionnelle. Dès mon départ en retraite, je me suis donc inscrite à la Faculté de droit canonique de Paris. Mais en fait, l'enseignement que j'y ai reçu était tellement passionnant, et l'atmosphère de la Faculté si pleine d'humanité, qu'au bout des deux ans requis, je n'ai eu qu'une idée en tête : continuer, suivre le cursus complet jusqu'à la licence. Cursus que j'aurai bientôt terminé, sans m'être jamais lassée le moins du monde.

En vidéos

Retrouvez les témoignages en vidéos sur notre chaîne [YouTube](#)

À lire aussi

Raphaëlle, engagée dans ICP Com Challenge

Victoire et Oscar, engagés à la Fédé

Portrait de Charlotte Bertin, présidente du MUN ICP

INFORMATION PARCOURSUP

Nous sommes navrés des dysfonctionnements qui persistent. N'hésitez pas à vous reconnecter régulièrement sur la plateforme ; les mises à jour de Parcoursup continuent et nous sommes en contact régulier avec le ministère

Vous pouvez par ailleurs nous contacter en message privé sur les réseaux sociaux ou par mail :

- **s.bounzeki@icp.fr** pour la licence histoire-science-po, LEA et Info-com
- **m.six@icp.fr** pour la licence de droit et la licence de sciences sociales et économiques

Pensez bien à préciser votre nom dans le corps de votre message.

Notre équipe est à votre écoute.